



Fondation d'investissement
Anlagestiftung

PRISMA Global High Yield

Groupe de placements obligataire au sens de l'art. 53, al. 1 b) OPP 2.

Classe I	ISIN CH1170692110 N° Valeur	117069211
Classe II	ISIN CH0276997605 N° Valeur	27699760
Classe III	ISIN CH1170692508 N° Valeur	117069250

Prospectus

Approuvé le 17.10.2025

Entrée en vigueur le 16.01.2026

1. Introduction

Le groupe de placements cherche à offrir une exposition optimisée aux marchés obligataires à haut rendement (« High Yield ») tout en intégrant une gestion proactive des risques par le biais d'une stratégie de couverture permanente et dynamique. L'objectif principal est de permettre aux investisseurs de bénéficier des opportunités offertes par la classe d'actif sous-jacente, tout en réduisant les effets des fluctuations extrêmes des marchés financiers, souvent associées à des événements imprévisibles (« Black Swan ») ou à des périodes de volatilité accrue.

Le présent document définit l'univers d'investissement, les contraintes de placement et la liste les principaux risques encourus.

2. Indice de référence

La stratégie du groupe de placements est axée sur l'indice obligataire suivant : Bloomberg Global High Yield excluding Emerging Markets & CMBS 2% capped Total Return Index CHF Hedged.

L'indice de référence est exprimé en francs suisses (CHF). Il intègre une couverture de change systématique face au franc suisse.

La gestion s'effectue sans contrainte de *tracking error* par rapport à l'indice de référence.

3. Méthodologie

La stratégie repose sur une approche équilibrée combinant la réPLICATION DES INDICES à haut rendement et une gestion dynamique de la couverture, adaptée à l'évolution des conditions de marché. Cette philosophie traduit une volonté d'offrir des performances ajustées au risque, tout en maintenant un profil de liquidité approprié aux besoins des investisseurs.

La réPLICATION INDICIELLE, représentant environ 90% de l'allocation, est effectuée en général à l'aide de dérivés sur des produits indiciaux (ETFs) ou des indices : l'iBoxx iShares \$ High Yield pour le marché américain, et le Bloomberg Liquidity Screened Euro High Yield pour le marché européen. D'autres sous-jacents peuvent être utilisés.

Pour la partie couverture, représentant environ 10% de l'allocation, elle est réalisée en général par un mix entre des dérivés sur indices boursiers US et Européens afin d'assurer une réPLICATION LA PLUS FINE POSSIBLE DE L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT, et des options de vente « out of the money » à un prix d'exercice de -20% typiquement.

4. Directives de placement

Le gérant délégué applique une stratégie d'investissement rigoureuse et disciplinée qui se décompose comme suit.

4.1. Univers d'investissement

Le groupe de placements s'expose principalement à des actifs à revenu fixe, notamment des obligations à haut rendement (« High Yield ») émises par des entités de toutes zones géographiques, hormis les marchés émergents. L'allocation peut varier entre le High Yield américain et le High Yield européen, suivant les répartitions au sein de l'indice susmentionné.

EN PRATIQUE

Gestion déléguée

Ellipsis AM, Paris

Banque dépositaire

UBS Switzerland AG

Administrateur

UBS Switzerland AG

Distribution

Key Investment Services (KIS) SA, Morges

Auditeur

BDO SA

Numéros de valeur

Classe I : CH1170692110

Classe II : CH0276997605

Classe III : CH1170692508

Tickers Bloomberg

Classe I : PRGCAIO SW

Classe II : PRSCAEA SW

Classe III : PRGCAIC SW

Devise de référence

Francs suisses (CHF)

Date de lancement

8 mai 2015

Date de fin d'exercice

31 mars

Benchmark

BB Global High Yield ex CMBS & EMD 2% capped Total Return Index Hedged (CHF)

Publication des cours

SIX Financial Information, LSEG, Bloomberg, Morningstar et PRISMA Fondation

Prix d'émission

CHF 1'000.-

Liquidités

Hebdomadaire

Délai souscription / rachat

Jeudi 10h00

Date de règlement

Souscription : T+2

Rachat de parts : T+2

Frais de souscription / rachat

Aucun frais de souscription.

Les frais de remboursement sont dégressifs en fonction de la durée de détention des parts.

- 0.50% de 0 à 6 mois
- 0.25% de 6 à 12 mois
- 0% dès 12 mois

4.2. Stratégie de couverture

Le groupe de placements intègre une couverture dynamique reposant sur des options de vente « out of the money » pour se protéger contre les baisses extrêmes des marchés financiers (stratégie « Black Swan ») ainsi que contre la hausse de la volatilité. Cette couverture est calibrée en fonction des conditions de marché et vise à réduire l'exposition aux risques systémiques.

Le risque de change est systématiquement couvert.

4.3. Instruments utilisés

Le groupe de placements peut recourir à des contrats à terme, à des swaps, à des futures et options listées pour gérer efficacement son portefeuille et optimiser la mise en œuvre de sa stratégie de couverture.

Le recours aux instruments dérivés s'inscrit dans le cadre défini par l'article 56a de l'OPP 2. En particulier, les instruments dérivés sont en tout temps entièrement couverts par les liquidités ou les obligations détenues en portefeuille.

4.4. Liquidités

Jusqu'à 100 % des actifs pourront être investis dans des instruments du marché monétaire ou détenus sous forme de liquidités afin d'assurer une gestion efficace de la trésorerie. Le reste est investi en obligations libellées en CHF de qualité AAA et de maturité inférieure à un an.

Les liquidités sont en général placées en CHF. Le risque de contrepartie est limité à 10% de la fortune.

4.5. Contraintes de placement

Les limites par catégories d'actifs sont explicitées dans le tableau ci-dessous :

Min.	Max.	Catégorie d'actifs	Devises
0%	100%	Liquidités, instruments du marché monétaire	CHF - EUR
0%	100%	Obligations libellées CHF, de maturité inférieure à un an : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Obligations gouvernementales ▪ Obligations d'entreprises Contrainte de notation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ AAA 	CHF - EUR
0%	100%	Futures sur indices Obligataires (exposition)	USD - EUR - Autres
0%	10%	Futures sur indices Actions (exposition)	USD - EUR - Autres
0%	5%	Options « put » sur indices Actions (achat des primes)	USD - EUR - Autres

Conformément aux dispositions de l'article 54 al. 1 OPP 2, l'ensemble des créances émises par un même débiteur ne peut dépasser 10% de la fortune du groupe de placements. Conformément à l'article 54a de l'OPP 2, les actions ou titres de capital émis par une même société ne peuvent dépasser 5% de la fortune.

Ni la vente à découvert, ni l'effet de levier, ni l'obligation d'effectuer des versements supplémentaires ne sont autorisés.

5. Risques principaux

5.1. Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires. Un tel mouvement provoque une baisse des cours ou de la valorisation des obligations et par conséquent une baisse de la valeur du groupe de placements.

5.2. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature du débiteur, voire de défaillance dudit débiteur générant un impact négatif sur la valorisation ou le cours du titre affecté. Lorsqu'il se matérialise, le risque de crédit a donc un impact négatif direct sur la valeur du groupe de placements. La stratégie d'investissement du groupe de placements peut l'exposer à un risque de crédit élevé en raison de ses investissements en titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante, amplifiant ainsi les mouvements de marché et générant un risque de liquidité.

5.3. Risque lié aux produits dérivés

Les risques inhérents aux instruments financiers à terme sont liés notamment aux écarts de variation entre le prix des instruments financiers à terme et la valeur du sous-jacent de ces instruments ainsi qu'à la liquidité occasionnellement réduite de ces instruments sur le marché secondaire, qui peuvent entraîner une baisse de la valeur du groupe de placements.

5.4. Risque de base

L'efficience de la réplication des indices sous-jacents peut être imparfaite dans certaines configurations de marché. De même, la corrélation entre les instruments de réplication et les instruments de couverture peut parfois diverger en raison des différences de composition (notamment sectorielles) entre les instruments utilisés.

5.5. Risque de modélisation

La stratégie repose sur des modèles quantitatifs et des hypothèses pouvant ne pas se vérifier en cas de conditions de marché extrêmes ou inattendues.

En plus des dispositions figurant dans ce prospectus, il existe des directives de placement générales juridiquement contraignantes qui figurent dans le document « directives de placement ».

En cas de contestation, le texte français fait foi.